

Les travailleurs sociaux des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance et des Services Sociaux de Proximité de la Direction des Flandres

à

Monsieur POIRET Président du Département du Nord
Madame TONNERRE Vice-Présidente du Département du Nord en charge de l'Enfance, Famille, Jeunesse
Madame BLANQUART Directrice Générale des Services
Monsieur BUCHON Directeur Général Adjoint à la Direction Enfance Famille Jeunesse
Monsieur FUCHS Directeur Général Adjoint à la Direction du retour à l'emploi et de l'action sociale
Madame WIEREZ Directrice Enfance Jeunesse
Madame GORRILLOT BERNARD Directrice de l'Action Sociale
Madame DAUTIGNY Coordinatrice au comité local du travail social et du développement social du Nord
Madame DUBREUIL Cheffe de Projet sur les besoins fondamentaux des enfants au département du Nord
Monsieur DUBOIS Responsable de l'ODPE
Madame DUCROCQ Directrice du Pôle Enfance Famille Direction Flandres

Objet : Lettre Ouverte

Mesdames, Messieurs,

Nous, les membres des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Service Sociale de Proximité du Département de la Direction des Flandres, vous adressons cette lettre ouverte afin de vous faire part de notre profond malaise face à une situation devenue intenable. Chaque jour, nous sommes confrontés à des dilemmes éthiques insoutenables, des choix impossibles, et des situations qui nous placent en totale contradiction avec nos missions et plus particulièrement celle de la protection des enfants. Nous vous demandons de bien vouloir entendre notre voix, car ce que nous vivons au quotidien est source d'une immense souffrance.

Ce qui concerne plus particulièrement l'Aide Sociale à l'Enfance :

1. Placements éloignés et promesses non tenues : un sentiment de trahison

Les placements d'urgence nous contraignent souvent à éloigner des enfants de leur environnement, les envoyant à plusieurs heures de route de leurs familles, de leurs amis, et de leur école. Ce qui devait être temporaire se prolonge parfois pendant des mois, malgré nos promesses de retour rapide. Comment pourrions-nous demander à ces enfants de nous faire confiance, alors que nous sommes forcés de rompre nos engagements ? Cette situation nous met dans une posture intenable.

2. Des décisions cruelles face au manque de places disponibles

Nous sommes souvent confrontés à des situations insoutenables, comme devoir séparer une fratrie lorsqu'une ordonnance de placement provisoire est ordonnée par le juge. Ne trouvant qu'une seule place, nous devons « choisir » un enfant à retirer du foyer, laissant les autres derrière. Comment vivre avec ces choix ? Quelle culpabilité laissons-nous à ces enfants que nous sommes censés protéger ? Ces décisions, imposées par des contraintes logistiques, nous brisent autant qu'elles brisent ces familles.

3. Absence de solutions pérennes : l'abandon des enfants aux marges du système

Certaines situations restent sans réponse pendant des mois, voire des années. Nous avons des enfants pour lesquels aucune solution de réorientation n'est trouvée, des enfants stigmatisés et placés sur une liste. Ces jeunes ou bébés que l'on peut lister voient leur état psychologique se dégrader inexorablement, sans qu'aucune réponse concrète ne soit apportée. Que dire aux partenaires, aux familles, et surtout à ces enfants, lorsque nous n'avons aucune solution à leur proposer ?

4. Un silence assourdissant face aux signalements de maltraitance institutionnelle

Nous ne pouvons plus taire notre désarroi face au silence qui entoure nos signalements de maltraitance institutionnelle, qu'il s'agisse de familles d'accueil ou d'établissements d'accueil. Ces situations, signalées à plusieurs reprises, ne sont pas prises en compte, laissant des enfants exposés à des situations de danger. Cela est d'autant plus incompréhensible que notre rôle premier est de les protéger, non de cautionner de telles pratiques.

5. Les enfants hospitalisés par défaut faute de places : une maltraitance institutionnelle

Le manque de solutions d'accueil nous contraint à laisser des enfants à l'hôpital pendant des semaines, alors même qu'ils n'y ont plus leur place. Cette situation déshumanisante les plonge dans une angoisse extrême, et nous, éducateurs, sommes démunis face aux appels quotidiens des médecins et du personnel soignant. Ces décisions affectent non seulement les enfants, mais aussi notre crédibilité auprès des partenaires médicaux, dégradant ainsi les collaborations nécessaires à la protection des mineurs.

6. Des interventions éducatives à domicile sacrifiées

Faute de moyens et de temps, il est devenu impossible d'assurer des interventions éducatives à domicile de qualité. Les mesures d'accompagnement familial sont restreintes, et les projets éducatifs stagnent. Nous sommes réduits à intervenir en urgence, au détriment d'un réel travail de prévention.

7. Le poids des droits de visite médiatisés, manque de TISF

Les situations familiales de plus en plus précaires et dégradées ont conduit les juges à multiplier les droits de visite médiatisés, nécessitant une présence constante d'un professionnel. Nos équipes assurent ainsi un nombre très élevé de droits de visite par mois, ce qui est extrêmement chronophage. Des postes dédiés pour ces droits de visite ont été promis à certains services, toutefois l'unique ouverture des candidatures à l'interne ne permet pas de couvrir ces postes, ils restent non pourvus au détriment de notre efficacité sur le terrain, pourquoi ne pas les ouvrir à l'externe ? Aussi, la liste d'attente pour bénéficier d'intervention TISF est très longue ; dans l'attente nous devons médiatiser les droits de visite nous même au sein des domiciles familiaux.

8. Les placements non réalisés qui deviennent des placements à domicile

Les placements non réalisés engendrent le maintien des enfants au domicile familial parfois pendant plusieurs mois, cela amène à un manque de congruence certain, à une charge mentale insoutenable, engage notre responsabilité. C'est une charge de travail impliquant de nombreuses visites.

9. Manque de moyens pour le financement des bilans, transports et outils thérapeutiques

Les ressources financières allouées aux bilans spécialisés (psychomotricité, bilans psychologiques, etc.) sont insuffisantes, ce qui empêche les enfants d'accéder aux soins dont ils ont besoin. En parallèle, la suspension des financements pour les transports a un impact direct sur nos missions : nous sommes désormais chargés de palier aux départs et retours des enfants placés en Belgique, au détriment de notre temps de travail et de nos autres dossiers. Cette situation est chronophage et nous empêche de nous consacrer pleinement à nos interventions sur le terrain. D'autre part, il est regrettable de ne plus pouvoir utiliser des outils thérapeutiques tel qu'Adapt équit.

10. Des relations financières tendues avec les structures d'accueil

Nous connaissons une pression de la part des partenaires MECS, trop souvent ils exigent des renforts éducatifs, et font du chantage au droit de retrait, à la réorientation, à la fin de prise en charge... Cela vient cristalliser l'accompagnement auprès de l'enfant qui devient le mauvais objet.

11. Des agents de sécurité remplaçant les éducateurs : une dévalorisation de notre mission

Nous sommes consternés de voir certaines institutions faire appel à des travailleurs sociaux intérimaires ou pire à des agents de sécurité pour pallier le manque d'éducateurs. Ces agents, sans formation adaptée, se retrouvent en charge d'enfants en grande difficulté, ce qui crée un climat de tension et de dangerosité. Nous craignons que cette pratique entraîne de graves dysfonctionnements, voire des situations dramatiques. Cela va à l'encontre de nos valeurs et de notre vision de la protection de l'enfance.

12. Se rendre à Lille aux Conseils de Famille : un irritant

Lors des conseils de familles, il est dommageable pour les enfants, les lieux d'accueil, et les référents de devoir tous se déplacer à Lille, pour quelques minutes de discussion. Cela engendre une importante perte de temps dans les transports et un coût certain pour notre institution mobilisant les voitures de service ou devant financer des billets de train. Il semble cohérent que ce soit les membres du conseil de famille qui se déplacent sur les territoires.

13. Des outils prometteurs, mais des moyens absents

Nous avons été formés à des méthodes innovantes, telles que la Conférence Familiale et bientôt le Projet Pour l'Enfant, avec l'espoir de mieux accompagner les familles. Cependant, ces outils restent lettre morte, faute de moyens pour les mettre en œuvre. Cela crée un sentiment

d'impuissance et de frustration, car nous savons que ces approches pourraient apporter de réels bénéfices et diminuer le nombre de placements.

14. Des structures médico-sociales qui refusent l'admission de certains mineurs

Malgré les décisions de la MDPH notifiant une orientation spécialisée, nous nous retrouvons régulièrement en difficultés pour la mise en place de ces décisions. (Refus admission DITEP, SESSAD...) Les enfants restent sur leurs lieux d'accueil sans les prises en charge spécialisées dont ils ont besoin.

15. Une coordination fragilisée par des placements inadaptés

La forte tension de places disponibles en famille d'accueil, inverse la logique de placement et dessert le projet de l'enfant : un enfant = une place, au-delà du besoin de l'enfant et du profil de la famille d'accueil ; cela impacte la qualité de la coordination entre le Service d'Accueil Familial et les services de l'ASE. Il est important que notre hiérarchie mette en place des instances de dialogue entre nos services pour éviter clivage et incompréhension. Il en est de même pour les psychologues ASE qui doivent refaire partie des instances RTE, CTC, comme avant.

16. Relations tendues avec les juges des enfants : un sentiment d'accusation

Pour certains professionnels de l'ASE, leurs relations avec les juges des enfants se sont considérablement détériorées. Là où il y avait autrefois une collaboration constructive, nous ressentons désormais une véritable incrimination. Lors des audiences, nous avons l'impression d'être sur le banc des accusés, au même titre que les parents défaillants, devant justifier les manquements de notre institution. Nous nous retrouvons à devoir expliquer pourquoi certaines actions n'ont pas été réalisées, pourquoi des réorientations ne sont pas trouvées, alors même que ces décisions échappent à notre contrôle. Cette pression constante génère un stress intense, nous laissant impuissants face à des attentes que nous ne pouvons pas satisfaire en raison des dysfonctionnements du système.

17. Manque de psychologues pour les services enfance

Le nombre de psychologues dédiés à l'enfance sur le territoire des Flandres est dramatiquement insuffisant, avec seulement deux professionnelles, à ce jour au lieu de trois pour six services ASE sur un territoire large, pour couvrir l'ensemble des besoins. Ces psychologues, bien que pleinement investis dans leurs missions, doivent porter une première évaluation dès l'arrivée de l'enfant en placement pour soutenir la mise en place du PPE, gérer des dossiers cruciaux comme

l'accompagnement des enfants dans leurs changements de statut des enfants, l'évaluation de leur adoptabilité, mais également accompagner les jeunes majeurs qui ont été confiés à l'ASE dans la consultation de leur dossier. De plus elles apportent un soutien technique et un éclairage psychologique aux équipes ASE, pouvant proposer une veille d'apport théorique. Toutes ces missions, leur laisse peu de temps pour un accompagnement personnalisé des enfants et des familles, travail coordonné avec le référent et des partenaires extérieurs quand cela est possible. Cette situation engendre des délais inacceptables pour traiter des problématiques complexes, privant les enfants et leurs familles d'un suivi psychologique adapté, les rendant très peu souples et disponibles pour des temps d'analyse et de synthèse.

Ce manque de ressources met à mal l'efficacité de notre mission de protection et d'accompagnement, et souligne la nécessité d'un renforcement immédiat des moyens humains alloués à cette fonction essentielle.

Ce qui vit l'ASE impacte directement le SSP :

Nous, professionnels du Service Social de Proximité, souhaitons vous alerter sur la situation critique que traverse notre secteur. Nos missions, au cœur de la protection des enfants et du soutien aux familles, sont aujourd'hui profondément mises à mal.

Le département, « chef de file de l'action sociale », se doit de garantir des réponses adaptées et efficaces. Pourtant, cette mission essentielle résonne aujourd'hui comme une belle phrase dénuée de sens dans la réalité quotidienne de nos services. Voici les problématiques majeures que nous souhaitons porter à votre attention :

18. Des orientations basées sur les places disponibles, non sur les besoins réels

Les situations évaluées par le SSP et les mesures préconisées sont souvent orientées en fonction des dispositifs disponibles, plutôt que sur les besoins réels des familles. Cette inadéquation engendre :

- Une perte de temps précieuse pour les familles ;
- Des réponses inadaptées qui aggravent les situations ;
- Une dégradation des conditions de vie des bénéficiaires.

19. Des postures professionnelles mises à mal

Le manque de moyens nous contraint à adopter des postures professionnelles que nous n'aurions jamais envisagées auparavant. Informer les familles de l'absence de solutions disponibles est devenu une pratique courante, ce qui ébranle notre éthique et notre crédibilité.

20. Une gestion opaque des aides financières

Les aides de type AMASE et régie sont marquées par un manque de visibilité sur les budgets alloués. Cette situation amène :

- Les responsables de services et professionnels à s'autocensurer dans leurs propositions d'aides ;
- Une incapacité pour les responsables de service à prioriser efficacement les demandes ;

21. La disparition des Accueils Provisoires Modulés

Faute de place et de moyens, les accueils provisoires modulés ne peuvent plus être mis en œuvre, ce qui constitue une perte considérable pour les familles et les enfants concernés. Ces dispositifs, qui permettaient une grande souplesse, sont pourtant indispensables. Les accueils en journée, par exemple, offrent une réponse adaptée à certaines situations en soulageant les familles tout en évitant des placements longs et souvent inappropriés. Leur disparition fragilise un équilibre essentiel dans l'accompagnement des enfants et de leurs proches.

22. Une sur-sollicitation des associations caritatives

La baisse des budgets AMASE et régie nous oblige à davantage solliciter les associations caritatives, elle-même en grande difficulté.

23. La non prise en charge des transports impacte les familles

L'absence de prise en charge des transports pour les enfants placés affecte directement les familles, qui doivent assumer elles-mêmes ces déplacements. Parfois, des demandes d'aides financières sont formulées pour couvrir ces frais, ce qui impacte encore davantage les budgets limités du SSP.

24. L'indisponibilité des technicien(ne)s d'intervention sociale et familiale

Les TISF, essentiels pour la prévention, sont mobilisés par l'ASE pour encadrer les droits de visite. En conséquence, le SSP ne peut plus mettre en place d'interventions préventives, comme celles prévues les mercredis pour certaines familles. Sachant que le recours aux interventions TISF pallie souvent à l'absence d'autres mesures qui seraient plus adaptées (de type IEAD, IEAD R).

25. Un partenariat mis à mal

Le manque de moyens conduit à l'incompréhension et à une perte de confiance de nos partenaires. Ces tensions nuisent à la cohérence de notre action et fragilisent encore davantage notre positionnement.

26. Des relations tendues avec les juges des enfants

Lors des audiences, relative aux signalements, nous sommes régulièrement interrogés par les Juges des Enfants sur la disponibilité des places pour des placements d'enfants. Faute de réponses concrètes, nos relations avec les juges s'en trouvent détériorées, ce qui impacte directement la protection des enfants.

27. L'éclatement des fratries et des prises en charge inadaptées

L'éloignement géographique des enfants placés, l'éclatement des fratries et des solutions inadaptées (ex. : placements en pouponnière) posent des problèmes éthiques. Nous nous retrouvons à nous autocensurer, malgré la nécessité de protéger les enfants en danger.

28. La disparition de partenaires clés

La fin de subventions pour certains partenaires essentiels (ex. : service d'accompagnement parental des Papillons Blancs, subventions de certains centres sociaux) réduit drastiquement nos capacités d'action. Ces fermetures contredisent même la politique départementale en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (exemple objectif de CER lié à la participation à des ateliers en centre social).

29. Le retour de l'évaluation des informations préoccupantes (IP) en MNS

Des rumeurs circulent sur un éventuel retour de cette mission au sein des maisons Nord Solidarité. Nous nous interrogeons :

- Avec quels moyens ?
- Avec quels effectifs supplémentaires ?
- Allons-nous récupérer les postes perdus lors de la création des CRIP ?

Nous refusons d'évaluer seul les IP.

30. La conférence familiale : un outil mal exploité par une organisation cloisonnée

La mise en place de la conférence familiale immédiate, portée par la direction Enfance-Famille, représente une opportunité précieuse pour travailler avec les familles et prévenir certains placements d'enfants. Cependant, en raison de la nouvelle organisation départementale, les travailleurs sociaux du service social de proximité (SSP), rattachés à une direction différente, ne peuvent s'impliquer dans cette mission.

C'est particulièrement regrettable, car des professionnels du SSP, formés à cet outil, auraient pu contribuer activement à son déploiement. Ce cloisonnement entre directions limite la synergie entre les services, freine les initiatives communes et prive les familles d'un accompagnement optimal et cohérent.

31. Une responsabilité écrasante face aux non-réponses institutionnelles

Face au désengagement institutionnel, au manque de moyens et à l'impossibilité de mettre en place les aides sollicitées pour certaines familles, nous, travailleurs sociaux, sommes confrontés à des situations critiques qui, faute de solutions adaptées, pourraient conduire à des drames familiaux.

Cette absence de réponse appropriée engendre une pression constante sur nos épaules. Sur le terrain, nous portons seuls la responsabilité des conséquences potentielles, ce qui est inacceptable. Afin de nous protéger et de clarifier les responsabilités, nous demandons à notre institution d'émettre systématiquement un courrier officiel actant le refus de mise en place des aides, permettant ainsi de formaliser la situation et de nous dégager de toute responsabilité pénale personnelle.

Conclusion :

Aujourd'hui, nos services sont à bout de souffle. Face à une surcharge de travail, une absence criante de moyens et une perte de sens de nos missions, nous sommes témoins d'une souffrance généralisée. Les équipes s'épuisent dans un système qui ne leur donne plus les outils nécessaires pour remplir leur mission fondamentale : protéger les enfants et soutenir les familles.

Ce malaise se traduit par une détérioration de la santé mentale des professionnels, des arrêts de travail en hausse et une perte de confiance en l'institution. Les conséquences pour les enfants, les familles, mais aussi pour les partenaires et les équipes sont lourdes et inacceptables.

Nous vous appelons, en tant que responsables de notre institution, à agir de manière urgente et concrète pour :

- L'augmentation significative du nombre de places d'accueil pérennes permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant (MECS, famille d'accueil, établissement accueil d'urgence, lieu d'accueil pour les fratries...). Le nombre de places disponibles doit être impérativement supérieur au nombre d'enfants à accueillir /placer.
- L'augmentation des financements de mesures AEMO-R et IEAD R (mesures qui ne peuvent se substituer au placement)
- Régler le conflit du LRPE la Parentèle pour pouvoir le réutiliser comme il se doit
- Créer un LRPE pour l'ouest du territoire des Flandres
- L'attribution d'une psychologue par service ASE
- L'attribution d'un poste dédié aux droits de visite par service ASE
- L'augmentation des enveloppes AMASE
- Communiquer de manière transparente sur les budgets disponibles pour les aides financières (AMASE, régie, transports, frais annexes...)
- La remise en place des financements des transports des enfants pris en charge par les établissements belges
- Une enveloppe budgétaire plus conséquente pour les frais liés aux bilans et prises en charge de santé spécifique
- Le respect du nombre de situation par référent c'est-à-dire 30 situation par ETP, 25 pour un nouvel embauché de moins d'un an
- Nous tenir informé de la suite des procédures lorsque l'on dénonce des maltraitances commises par les assistants familiaux ou institutionnelles
- Mettre en place la CFI sur notre territoire en créant un poste de RTASE dédié et en déchargeant véritablement les professionnels qui seront dédiés à cette mission
- Permettre aux professionnels formés à la conférence familiale de tous les services de s'investir dans la mise en place de la CFI
- Emettre systématiquement un courrier officiel actant le refus de mise en place des aides afin de dégager la responsabilité du travailleur social en charge du suivi de la famille
- Décentraliser les conseils de famille sur les territoires pour réduire les déplacements inutiles.
- Exiger auprès des associations l'embauche d'éducateurs qualifiés en interne et interdire de faire appel à des intérimaires ou des agents de sécurité
- Garantir des effectifs suffisants et formés avant d'envisager le retour des évaluations IP dans les MNS
- Acter que l'évaluation des IP en MNS se fera systématiquement en binôme

Mesdames, Messieurs, nous vous implorons de prendre conscience de la situation critique que nous vivons. Nous avons choisi ce métier par passion, par conviction, pour défendre les droits des familles, des personnes fragiles, des enfants. Aujourd'hui, nous nous sentons trahis par un système qui ne nous donne plus les moyens de remplir notre mission avec dignité. Nous espérons

que vous saurez entendre notre appel et mettre en place des actions concrètes pour améliorer nos conditions de travail, mais surtout, pour offrir aux Nordistes la protection qu'ils méritent.

Nous vous remercions pour votre attention et la considération apportée à notre travail. Nous espérons une réponse de notre institution par le biais d'actions concrètes.

Respectueusement,

L'équipe ASE de la MNS de Gravelines Bourbourg

L'équipe SSP de la MNS de Gravelines Bourbourg

L'équipe ASE de la MNS de Dunkerque Wormhout

L'équipe SSP de la MNS de Dunkerque Wormhout

L'équipe ASE de la MNS de Bergues Coudekerque

L'équipe SSP de la MNS de Bergues Coudekerque

L'équipe ASE de la MNS de Dunkerque Est Hondschoote

L'équipe SSP de la MNS de Dunkerque est Hondschoote

L'équipe ASE de la MNS d'Hazebrouck

L'équipe SSP de la MNS d'Hazebrouck

L'équipe ASE de la MNS Bailleul Merville

L'équipe SSP de la MNS Bailleul Merville

Les psychologues ASE